



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes

Appartement A2132
Rue du Wagon 18/A2132
1180 Uccle

Superficie : 75 m²

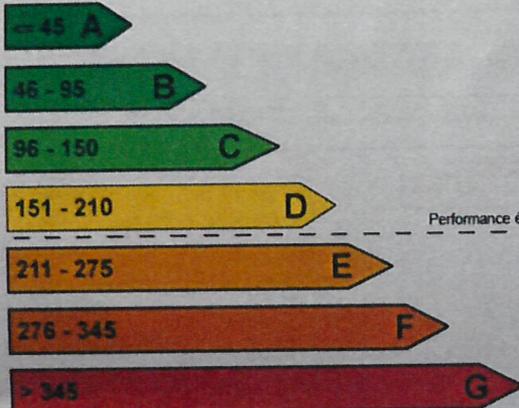
Certificat n° : 558023-N-3-7-3-2

valide jusqu'au : 19/02/2029



1 Performance énergétique du bâtiment

Très économe



Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale



Très énergivore

Consommation par m² [en kWh_{EP}/m²/an]

66

Consommation totale [en kWh_{EP}/an]

4913

2 Emissions CO₂

Emissions annuelles de CO₂ par m² [kg CO₂/m²/an]

PEU

BEAUCOUP

13

3 Respect des exigences énergétiques et de la qualité du climat intérieur

Oui | Non

|

Exigence niveau E

47

Niveau E

|

Exigence niveau K

35

Niveau K

|

Exigence U_{max} - R_{min}

|

Exigence installations techniques

|

Exigence ventilation

Oui | Non

|

Présence d'une attestation de réception du système de chauffage

Exigence Surchauffe

|

4 Informations administratives

Certificat délivré le: 20/02/2019

Coordonnées du conseiller PEB :

Nom: sa MSR ENGINEERING

Affectation:

Habitation individuelle

Numéro d'agrément: PEBPM-1003909



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Appartement A2132
Rue du Wagon 18/A2132
1180 Uccle

Certificat PEB n° 558023-N-3-7-3-2
Valide jusqu'au 19/02/29

Annexe

Ce certificat est une carte d'identité de la performance énergétique du bâtiment (PEB) qui vous concerne. Il a pour but d'informer et de sensibiliser les acheteurs ou locataires potentiels de la qualité énergétique du bien.

Chaque bâtiment qui est construit, mis en vente ou mis en location en Région de Bruxelles-Capitale doit posséder ce document.

Le présent certificat a été établi par l'IBGE, sur base des informations de la déclaration PEB fournie par le conseiller PEB, comprenant entre autres un calcul de la consommation normalisée issu de la dernière version du logiciel de calcul mis à disposition par l'IBGE. Le certificat PEB original est à garder par le propriétaire jusqu'à la fin de sa période de validité.

Si vous constatez des anomalies dans le certificat PEB, veuillez contacter : plaintes-certibru@environnement.brussels

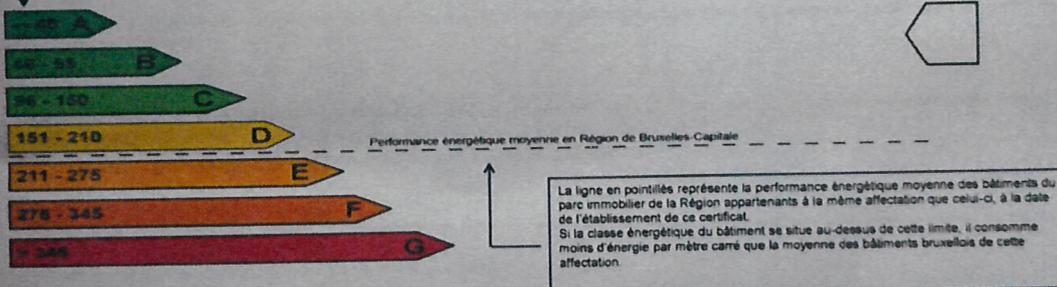
Veillez trouver ci-dessous plus d'explications concernant les données reprises dans le certificat

1

Performance énergétique du bâtiment

Les classes A à E possèdent chacune 3 sous-niveaux (A+, A, A-, B+, B, B-, ...). Les bâtiments les plus performants qui soient appartiennent à la classe A+, les plus énergivores à la classe G.

La classe énergétique du bâtiment est indiquée dans la flèche. Elle est déterminée sur base de la consommation par m².



La valeur de consommation par m² et la consommation totale se veulent indicatives et peuvent diverger de la consommation réelle du bien, suivant l'occupation qui en est faite. Elles sont calculées en prenant en compte les caractéristiques des installations techniques et des parois du bâtiment, ainsi que certaines conditions standard d'occupation et de température de chauffage.

La valeur de consommation indiquée est donnée pour une année climatique moyenne. Vous pouvez donc comparer les valeurs de consommation de certificats de performance énergétique de biens de même affectation, établis à des années différentes, mais pas directement les comparer à votre facture énergétique annuelle, qui elle, varie en fonction du climat de l'année.

La valeur de consommation par m² de ce bâtiment est exprimée en kilowattheure d'énergie primaire (kWh_{EP}), ce qui permet, au moyen de facteurs standards de conversion, de tenir compte des quantités d'énergie consommées en fonction des combustibles. Par exemple, en Belgique, pour produire et fournir 1 kWh d'électricité, il faut consommer en moyenne 2,5 kWh d'énergie en amont (pétrole, gaz, nucléaire, charbon, éolien, ...).

Consommation par m ² [en kWh _{EP} /m ² /an]	66
Consommation totale [en kWh _{EP} /an]	4.913

2

Emissions CO₂

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. La quantité de CO₂ émise est proportionnelle à la quantité de combustible et d'électricité utilisés pour le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et éventuellement le refroidissement de l'habitation.